

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2021 A 20H30

Date de convocation : 09/12/2021

Présents : M MAINSARD François, M. DELALANDE Éric, Mme LARCHER Delphine, M. GLEMOT René, Mme RIDARD Marina, adjoints, M. MOQUEREAU Olivier, Mme GAUTIER Delphine, M LEDORMEUR Éric, M. ROBIN Régis, M. LAFAIX Jonathan, Mme RUELLAND Justine, M. ROUPIE Benoit, Mme MORISSEAU Yasmine,

Absents excusés : Mme CAILLET Marie-José, Mme TOUZE LOPIN Sylviane pouvoir à Mme RUELLAND Justine

Secrétaire de séance : M. DELALANDE Éric

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Quorum : 8

APPROBATION A L'UNANIMITE DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU DU 13 OCTOBRE 2021

1. SDE 35 : convention portant réalisation d'une opération d'éclairage public dans le lotissement du Domaine (n°21-12-58)

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	29431.38 €
2. TAUX SDE	40.00 %
3. MODULATION	1.80
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	21190.59 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	8240.79 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	8240.79 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

2. SIVU construction et gestion du Centre de Secours de DOL DE BRETAGNE : transfert du Centre de Secours au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. (n°21-12-59)

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- APPROUVE le transfert du centre de secours de Dol de Bretagne au Département d'Ille et Vilaine à la date du 1^{er} janvier 2022 ;
- APPROUVE en conséquence la cessation de compétence du SIVU pour la construction et la gestion du centre de secours de Dol de Bretagne ;
- DECIDE de transférer les emprunts contractés par le SIVU pour la construction et la gestion du centre de secours de Dol de Bretagne au Département d'Ille-et-Vilaine et de répartir la contribution due par les communes au profit du Département, qui fera l'objet d'une convention entre le Département et chacune des communes membres, de la manière suivante :

	Répartition de l'emprunt sur l'ensemble des communes. Montant annuel sur une durée de 12 ans
Baguer Morvan	2 874 €
Baguer Pican	3 210 €
Dol de Bretagne	11 957 €
Epiniac	2 597 €
La Fresnais	1 812 €
Hirel	1 088 €
Mont Dol	1 710 €
Roz Landrieux	2 115 €
Le Vivier	1 557 €
TOTAL	28 920 €

- AUTORISE M. le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président d'Ille-et-Vilaine et à M. le Président du SIVU pour la construction et la gestion du centre de secours de Dol de Bretagne ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant, notamment la convention entre la commune et le Département d'Ille et Vilaine relative à la prise en charge de la part de l'emprunt revenant à la commune.

3. Marché de prestations de services : renouvellement du contrat avec la fourrière animale (n°21-12-60)

Le prix est basé sur un forfait annuel de 0.856 € par habitants, soit 1 177,86 € H.T. (population INSEE 2018)

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, à l'unanimité,

- VALIDE le contrat de prestation de services proposé par le groupe SACPA, applicable au 01/01/2022 et reconductible 3 fois ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4. Assistance technique du service public d'assainissement des eaux usées : renouvellement de la convention (n°21-12-61)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de VEOLIA
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

5. Renouvellement du contrat de maintenance des toilettes publiques (n°21-12-62)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec SAGELEC

6. Renouvellement du contrat de maintenance du chauffage de l'école maternelle (n°21-12-63)

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise GAZ DEPANNAGE
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat

7. Décision modificative (n°21-12-64)

35246	Commune de Roz-Landrieux	DM n°1 2021
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Emprunt

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 377.83 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 377.83 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	2 377.83 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	2 377.83 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 377.83 €	2 377.83 €	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la présente décision modificative.

8. Demande de subvention au titre de la DETR (n°21-12-65)

Financement DETR DECI

Poteaux incendies	Le Rocher	3 333.35 €				
	Le Grand Chemin	3 405.26 €				
	Les Pallières	3 227.49 €				
	La Haute folie	3 900.82 €				
	Le Grand Mongu	3 933.56 €				
	Sous-total	17 800.48 €				
Réserves Incendies			Branchement	Terrassement option clôture souple + panneau info	Fournitures	TOTAL
	Les Houittes (La Saudraie)	1 484.05 €		12 615.00 €	1 627.50 €	15 726.55 €
	Le Petit Mongu	1 691.08 €		13 263.00 €	2 502.75 €	17 456.83 €
	Le Haut Foligné	1 159.32 €		14 115.00 €	2 502.75 €	17 777.07 €
		4 334.45 €		39 993.00 €	6 633.00 €	50 960.45 €
Coût total	68 760.93 €					
DETR 40%	27 504.37 €					
Commune	41 256.56 €					

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les devis des entreprises pour la somme de 68 760,93 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 27 504 ,37 € au titre de la DETR.
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférant.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022.

9. Versement du solde la participation communale de l'année scolaire 2018-2019 à l'OGEC (n°21-12-66)

En juillet 2019, un solde de 7 012,38 € a été versé, or il a été décidé le versement d'un montant de 15 490,34 €. L'OGEC s'est manifesté et souhaite le versement de la différence, soit 8 477,96 €.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'un montant de 8 477,96 € à l'OGEC.

10. Révision du tarif d'occupation de la salle polyvalente (n°21-12-67)

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer le montant de 150 € par an de consommation d'électricité pour l'association « Union Pongiste ROZ-BAGUER »,

11. Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel : RPOS 2020 sur l'Assainissement Non Collectif et la gestion des déchets (n°21-12-68)

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation de ces rapports.

12. Syndicat des Eaux de Beaufort : RPOS 2020 (n°21-12-69)

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation de ce rapport.

13. Questions diverses

Travaux RD78

Un point a été fait sur l'avancée des travaux sur la RD78- rue des Marais

Lotissement

Une rencontre a eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France afin d'établir le plan de localisation des constructions.

PLU

Le diagnostic agricole a été fait en partenariat avec les agriculteurs.

La commission espace rurale a procédé à l'inventaire des immeubles vétustes, susceptibles de changer de destination.

Une réunion a eu lieu pour déterminer les gisements fonciers du bourg et de Vildé-Bidon.

La restitution des travaux a lieu avec le cabinet Ouest'Am mardi 21 décembre 2021.

Ordre du jour épuisé à 23h00

Éric DELALANDE
Secrétaire de séance